TERMINOLOGIE ÉCONOMIQUE S2

Plan du cours

- Chômage/politique de l'emploi
- Economie sociale et solidaire
- 3. Economie verte
- 4. Economie du savoir
- 5. Développement durable
- 6. Intelligence économique/territoriale
- 8. Knowledge management
- 9. RSE
- 10. Marketing stratégique/opérationnel/mix

Définition du chômage (BIT):

- Etat des personnes <u>sans emploi</u>, <u>disponibles</u> pour travailler et <u>recherchant</u> effectivement un emploi.
- Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale).

Taux de chômage = chômeurs (BIT)/ population active

Halo du chômage : personnes souhaitant travailler mais ne sont pas comptabilisées comme chômeurs.

Halo du chômage:

- Ceux qui recherchent un emploi sans être disponibles (raisons familiales, stages...);
- Ceux qui sont disponibles sans effectuer de démarches réelles;
- les inactifs ne cherchant pas de travail (préretraite).
- frontières floues entre chômage, inactivité, activité (stages, apprentissage, formation en alternance), et emploi (intérim, CDD, temps partiel).

Types de chômage :

- Chômage de longue durée : demandes d'emplois enregistrées depuis plus de 12 mois consécutifs.
- Chômage conjoncturel : résulte d'un ralentissement de l'activité économique.
- Chômage structurel: lié aux déséquilibres structurels de l'économie (déséquilibres régionaux, inadaptation des qualifications, déclin d'activités traditionnelles...).

Types de chômage (suite):

- Chômage technique : inactivité forcée dans l'entreprise en raison de circonstances particulières et indépendantes de l'entreprise (panne de machines, défauts d'approvisionnement en pièces, etc).
- Chômage partiel: inactivité forcée des salariés décidée par le chef d'entreprise pour réduire la production quand la conjoncture est mauvaise (heures non travaillées donnent alors une rémunération moindre).
- Chômage frictionnel : en situation de plein emploi, chômage d'adaptation lié à la période entre deux emplois.

Explication théorique du chômage :

- Pour les keynésiens : le chômage est dû à une insuffisance de la demande de biens et services, anticipée par les entreprises, ce qui conduit ces dernières à limiter la production et donc l'emploi.
- La solution est dans la relance et l'augmentation de la demande.
- Autres économistes (chômage classique) : le chômage est dû à une rentabilité insuffisante de la production qui incite les entreprises à ne pas investir. Même avec une demande supplémentaire, les entreprises ne développeront pas leurs capacités de production car elles jugent que celles-ci ne sont pas rentables (profits insuffisants, coût salarial élevé).

Marché du travail (sens économique) :

- Met en relation les personnes qui offrent leur travail (salariés) et les entreprises qui proposent une activité (facteur production).
- Offre de travail : ensemble de personnes qui offrent leur travail.
- Demande de travail : ensemble des emplois proposés globalement dans une économie.

Marché du travail (sens courant):

- □ Offre d'emploi : du côté de l'entreprise.
- Demande d'emploi : du côté du salarié.

Comprendre le marché du travail

- Confrontation de deux grandeurs : salaire et niveau d'emploi.
- Théorie néo-classique : le chômage ne peut être durable. Il suffit de diminuer les salaires pour que la demande de travail des entreprises s'accroisse et fasse disparaitre le chômage.

Comprendre le marché du travail

- Théorie keynésienne : une baisse des salaires réduit le pouvoir d'achat et donc la demande. Les entreprises ne vont plus alors embaucher puisque la production diminue. Donc, le chômage résulte d'une insuffisance de la demande effective.
- Demande de travail < Offre de travail = sous-emploi = chômage.
- Sous-emploi : travailler involontairement moins que la durée normale de travail (temps partiel, stages, apprentis).
- Plein emploi : situation de l'emploi de toutes les personnes appartenant à la population active.

Politique de l'emploi

- Traitement économique du chômage : mesures visant à exercer un effet positif sur le niveau de l'emploi et concernant les entreprises (subventions, réductions des charges sociales, etc.).
- □ Traitement social du chômage : mesures visant à faire face à l'excédent de population active sur le niveau de l'emploi en corrigeant les mécanismes d'exclusion (formation en alternance, stage d'adaptation, congé de conversion pour les salariés touchés par des restructurations industrielles...).

- Favoriser la croissance économique : augmenter le nombre d'emplois créés à partir d'un taux de croissance donné, croissance du PIB, rythme d'accroissement des richesses produites dans un pays. Elle est liée à une série de phénomènes internationaux, aux taux de croissance des pays voisins, aux taux d'intérêt, aux taux de change...
- Enrichir la croissance en emplois, son contenu : réduire le coût du travail, diminuer la part des charges sociales en reportant leur financement sur le budget collectif; employer des personnes qualifiées, formées et productives.
- Amélioration de la mobilité des demandeurs : adaptation entre l'offre et la demande (rôle de l'ANAPEC).

- Développement de la formation professionnelle : augmenter la productivité et l'adaptabilité de la main d'œuvre.
- Développement de l'apprentissage pour l'insertion des jeunes non qualifiés (processus de formationreconversion).
- Encouragement des PME (favorables pour la création d'emplois) : mettre des mécanismes facilitant le recrutement par ces PME (exp. groupements d'employeurs PME).

- Encouragement de la création d'entreprises, notamment dans des secteurs porteurs : Créer des emplois ailleurs (secteur associatif) : emplois d'utilité collective, individuelle ; Développer les secteurs tertiaire ou quaternaire.
- Diminution de la population active : pré-retraites; aides au retour ou réinsertion pour étrangers souhaitant retourner à leur pays.
- Redistribution collective de l'emploi : penser au rythme (accélérer le rendement et réaliser des bénéfices) et au financement de la réduction du temps de travail (entreprise, salarié, Etat).

- Redistribution du volume de travail (partage du travail) : réduction collective; ou choix de travailler moins par les personnes qui le veulent (mi-temps, semaine de 4 jours, congé parental) : pas d'effet automatique; les entreprises peuvent mieux organiser la production (flexibilité du travail, réorganisation du travail, annualisation du temps du travail)
- Les gains de productivité limitent ou annulent les créations d'emplois (puisque les salaires ne changent pas) : Limiter la destruction des emplois par la course à la productivité excessive dans des secteurs pas exposés à la concurrence internationale.

- Emplois-jeunes : emplois à plein temps payés au Smic, subventionnées par l'Etat, pour une durée de 5 ans par exemple, pour des jeunes (18-26 ans).
- Plan d'aide au retour à l'emploi : certaines obligations en contrepartie d'une allocation, une assurance —chômage (accompagnement personnalisé, entretien, bilan de compétences, formation ciblée).

- Flexibilité: elle montre les rigidités du marché de travail qui s'opposent à la réduction du chômage et qui nécessite des réformes de structure.
- Elle joue aussi dans l'organisation du travail des salariés dans l'entreprise, à la suite de la politique de réduction du temps de travail ou pour les rémunérations avec les phénomènes d'individualisation des salaires.

- Flexibilité: politique de gestion de la main d'œuvre mise en place dans les entreprises afin d'adapter la production et l'emploi correspondant aux évolutions rapides de la demande.
- Flexibilité des salariés : polyvalence.

Politique de l'emploi au Maroc: ses caractéristiques

- Manque d'inclusion et d'absorption: Les jeunes et les femmes ne sont pas suffisamment intégrés au marché du travail (approche genre, chômage des diplômés).
- □ Faiblesse de la création d'emplois : croissance de la population en âge de travailler; secteur formel concentré dans les entreprises anciennes et de grande taille ; contraintes des PME(corruption, maind'œuvre peu qualifiée, faiblesse de la compétitivité, coût élevé du travail, concurrence du secteur informel).

Politique de l'emploi au Maroc: ses caractéristiques

□ Faible qualité des emplois : prépondérance de l'informalité (seule la moitié des travailleurs masculins sont salariés et près de la moitié des travailleuses sont des aides familiales non rémunérées) ; croissance lente du secteur non agricole ; majorité des emplois du secteur des services se concentrent dans les services traditionnels de faible productivité.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

- Décroissement du taux d'activité (rapport entre population active et population en âge de travailler) au Maroc notamment en comparaison des autres pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure.
- Situation de la femme.
- Faible niveau d'éducation de la population se trouvant sur le marché du travail.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

- Faible taux d'emploi (rapport entre population active occupée et population en âge de travailler) au Maroc et une sous-utilisation du facteur travail (faible création d'emplois).
- Précarité des emplois et prépondérance de l'informalité, surtout et fortement la population peu qualifiée.
- Précarité visible à l'échelle du statut dans l'emploi (graphique suivant).

Graphique 19 : Répartition en fonction du statut professionnel (en % des actifs occupés)

Graphique 20 : Effectif d'actifs occupés en fonction du statut professionnel (en million)



Source : Rapports détaillés sur l'activité, l'emploi et le chômage (2000 et 2015), HCP

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

- Légère augmentation de la productivité au Maroc, qui est encore inférieure à celle de nombreux autres pays (cause : faible niveau d'éducation et prévalence de l'informalité).
- Taux du chômage élevé (phénomène urbain touchant principalement les jeunes diplômés du supérieur et les femmes, dû aux difficultés à entrer sur le marché du travail).
- La part des chômeurs citadins de longue durée (un an et plus) a diminué sur les quinze dernières années.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

- Augmentation des coûts salariaux.
- Corruption (surtout les entreprises de services) et mauvaise formation de la main-d'œuvre (surtout celles de l'industrie) au Maroc.
- Législation du travail lourde.
- Les petites entreprises, particulièrement les entreprises familiales sont largement absentes des organes de représentations, d'employeurs ou de travailleurs.
- Dialogue social au Maroc reste largement perfectible.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

La législation du marché du travail s'appuie sur le Code du travail, qui a introduit des améliorations significatives : (i) il a relevé l'âge minimum d'accès à l'emploi (de 12 à 15 ans) ; (ii) il a réduit la durée moyenne hebdomadaire du travail de 48 à 44 heures ; (iii) il a appelé à une révision régulière des salaires minimums ; (iv) il a amélioré la santé au travail et les normes de sécurité ; (v) il a promu l'équité sur le lieu de travail (en garantissant l'égalité entre hommes et femmes et en encourageant l'emploi des personnes handicapées), et (vi) il a garanti le droit d'association et la négociation collective et interdit aux employeurs d'engager des actions à l'encontre de leurs salariés au prétexte qu'ils sont membres d'un syndicat.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

- Cependant, le Code du travail est incomplet, en effet certaines catégories de travailleurs restent en dehors de toute protection juridique : c'est notamment le cas des bonnes travaillant aux domiciles des particuliers et des salariés de l'artisanat traditionnel.
- De plus, cette législation apparaît lourde et excessive. L'utilisation des CDD est fortement règlementée puisqu'ils ne peuvent être utilisés pour des tâches permanentes ou être renouvelés, tandis que leur durée est limitée à 12 mois. Les licenciements dans le secteur privé pour motif économique sont interdits pour les entreprises de moins de 10 salariés et soumis à l'accord des autorités régionales pour les plus grandes entreprises. En ce qui concerne les congés, la législation est généreuse en comparaison d'autres pays émergents avec un minimum de 18 jours payés. Le congé de maternité est lui fixé à 14 semaines, durant lesquelles les femmes touchent 100% de leur salaire, versé par la CNSS.

Politique de l'emploi au Maroc: principaux indicateurs :

Par ailleurs, le salaire minimum, actuellement fixé à 2 571 MAD par mois (soit environ 260 USD), est élevé par rapport au revenu national moyen et à la productivité des travailleurs.

Politiques actives de l'emploi au Maroc

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) a été créée en 2000 afin d'aider les personnes en recherche d'emploi, en les formant et cherchant à mieux faire correspondre leurs compétences aux attentes du marché du travail. Dans ces domaines, l'ANAPEC a lancé trois programmes:

Politiques actives de l'emploi au Maroc

Idmaj est un programme de subvention salariale à l'employeur (baisse de charge sur les salaires des bénéficiaires) qui permet aux diplômés chômeurs d'acquérir de l'expérience au travers de stages pour un maximum de 24 mois. Le programme est en place depuis 2011, complété par deux initiatives visant à inciter davantage la création d'emplois en octroyant des subventions supplémentaires aux entreprises qui embauchent des stagiaires en contrats à durée indéterminée. Les subventions se présentent soit sous la forme d'une prise en charge par l'État des contributions patronales pour la sécurité sociale (pour une période de 12 mois), soit sous la forme de subventions en espèces liée à la formation professionnelle du nouvel employé. Malgré les efforts, les entreprises sont encore réticentes à participer à ces initiatives, contraignantes, car elles sont tenues d'offrir des contrats à durée indéterminée, l'aide du gouvernement n'est pas toujours garantie et les procédures pour obtenir les subventions sont longues.

Politiques actives de l'emploi au Maroc

- Taehil cherche à améliorer l'employabilité des jeunes au chômage au travers de formations permettant de mieux adapter les compétences aux besoins des recruteurs.
- Moukawalati promeut quant à lui l'entrepreneuriat et la création d'entreprises grâce à des formations et des aides financières (sous la forme de prêts pouvant atteindre 250 000 DH). Ces programmes ont des résultats en partie positifs, car ils apportent des services de qualité à leurs bénéficiaires et permettent d'aider à la recherche et l'obtention d'un emploi. En revanche, ils ne sont pas assez engagés dans le sens de l'insertion et pourraient bénéficier d'une meilleure utilisation et circulation de l'information, relative à l'offre et la demande de travail, au sein de l'ANAPEC.

Politiques actives de l'emploi au Maroc : role de l'ANAPEC

- La vision « ANAPEC 2020 » a été lancée fin 2015 avec des objectifs ambitieux. Il s'agit tout d'abord de développer le réseau d'agences, qui devrait passer de 74 déjà en service à 146 à fin 2020. L'accent sera mis sur les jeunes diplômés, avec un focus sur les chômeurs de longue durée, ainsi que sur le monde rural, l'activité féminine, tout en développant des services adaptés aux non-diplômés. Dans le cadre du processus de régionalisation, les initiatives territoriales devraient être mieux prises en compte. En chiffres, l'ANAPEC a pour but d'accompagner 554 000 bénéficiaires à horizon 2020, placer 445 000 personnes sur des contrats de droit commun, exonérés ou aidés. La stratégie de développement du Maroc est fondée sur de nombreux plans sectoriels, desquels devrait découler une hausse des créations d'emplois (Métiers Mondiaux du Maroc, Plan Maroc Vert, Plan Halieutis, par exemple).
- En parallèle, des politiques centrées sur l'emploi sont également mises en œuvre, par l'État lui-même ou par l'intermédiaire de l'ANAPEC. Trois initiatives principales ont été lancées par différents Ministères : la stratégie nationale intégrée de la jeunesse (SNIJ), la stratégie nationale de l'emploi (SNE) et la stratégie nationale pour la promotion des microentreprises. Ces stratégies sont ambitieuses, probablement trop, mais elles ciblent les véritables obstacles du marché du travail marocain.

Politiques actives de l'emploi au Maroc : role de l'ANAPEC

La SNIJ, lancée en 2014, a pour but de réduire d'un million le nombre de jeunes inactifs entre 2015 et 2020, et de 5 millions à horizon 2030. Il s'agit d'améliorer le système de formation des jeunes, de les rapprocher du monde l'entreprise, que ce soit au travers de stages ou d'aligner leurs compétences aux attentes du marché du travail. La SNE a quant à elle pour objectif d'améliorer les différents indicateurs du marché du travail au Maroc, en faisant passer le taux d'emploi de 43,8% en 2013 (42% en 2016) à 46,2% en 2025, en réduisant le taux de chômage à 3,9%, tout en maintenant le taux d'activité à 48%, et en augmentant les gains de productivité (3,6%). Pour ce faire, la stratégie consiste à promouvoir la création d'emplois par l'instauration de politiques macroéconomiques et sectorielles (réforme de la compensation, politique de change adaptée, stratégies sectorielles procroissance), améliorer le financement des PME et accompagner les TPE vers la formalité. Il est également prévu de valoriser le capital humain (accent mis sur les femmes, l'offre d'éducation et de formation), d'améliorer l'efficacité des programmes actifs d'emploi, de renforcer l'intermédiation du marché du travail et de développer le cadre de gouvernance du marché du travail. La dernière stratégie a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat en favorisant le financement des microentreprises. Graphique p 37

Economie sociale et solidaire

- Ensemble des structures économiques dont le statut, l'organisation, le fonctionnement et l'activité sont basés sur les principes de la solidarité, de l'équité et de l'utilité sociale.
- Ces structures ont notamment pour objectif de favoriser la création d'emplois dans une perspective d'insertion et/ou réinsertion, ainsi qu'une plus grande cohésion sociale.

Economie sociale et solidaire

- Constituée en associations, mutuelles, coopératives ou fondations... Toutes les institutions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs en produisant des biens et services centrés sur l'élément Humain et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion.
- Adopter des dispositifs de gestion et décision participatifs et démocratiques, avec encadrement strict de l'utilisation des résultats financiers (pas de profit personnel, réinvestissement des bénéfices).

Economie sociale et solidaire

ESS Au Maroc

La stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) définit l'économie sociale et solidaire comme « l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires ».

ESS Au Maroc

- Office de Développement de la Coopération, organe chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine des coopératives.
- Agence de Développement Social, établissement dédié à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement social au Maroc.
- Maroc Taswiq, qui se positionne aujourd'hui en tant qu'agrégateur des petits et moyens producteurs dans le cadre du «Plan Maroc Vert».

ESS Au Maroc

- Entraide Nationale, qui a pour mission d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale.
- Promotion Nationale, qui est instituée pour coordonner et mettre en œuvre la réalisation du plein-emploi des populations rurales pour promouvoir la mise en valeur du territoire national.
- Agence de Développement Agricole, qui a pour objet de soutenir l'agriculture solidaire à travers la promotion et la mise en œuvre de projets économiquement viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs.

Coopératives

- Principale composante du secteur de l'ESS au Maroc, tant par le nombre d'emplois créés que par sa participation à l'inclusion sociale et au développement économique.
- Un cadre juridique lui est dédié : la loi n°24.83 définit les coopératives, fixe leur statut juridique et établit les missions de l'Office de Développement de la Coopération (ODCo).
- Au terme de l'année 2013, le sous-secteur coopératif comptait 12.022 coopératives regroupant 440.372 adhérents, avec une répartition géographique déséquilibrée selon les régions.
- L'agriculture, l'artisanat et l'habitat restent les domaines d'activités qui regroupent le plus de coopératives.
- La gestion, la comptabilité et les télécommunications figurent parmi les domaines qui font leur apparition dans le tissu coopératif, répondant aux besoins particuliers des femmes et des jeunes diplômés.

Mutuelles

- Selon le dispositif juridique en vigueur, le Dahir n°1-57-187 du 24 Journada II 1383 (12 novembre 1969) définit les mutuelles et précise leurs champs d'activités et leurs objectifs.
- Ce même Dahir explique le rôle de la société mutuelle, de ses organes et leurs modes de fonctionnement.
- Au Maroc, le tissu mutualiste est constitué d'une cinquantaine d'institutions qui se répartissent principalement entre les mutuelles de santé, les mutuelles d'assurance et les sociétés de cautionnement, et les mutuelles communautaires.

Mutuelles

- Les mutuelles de la couverture sanitaire constituent 50% des institutions du tissu mutualiste.
- En 2012, ces mutuelles ont regroupé environ 1,5 millions d'adhérents pour 4,5 millions de personnes bénéficiaires.
- ces mutuelles sont critiquées pour la faible qualité des services rendus aux bénéficiaires, leur défaut de gouvernance, la défaillance des dispositifs de contrôle interne et externe et l'absence d'appui institutionnel du Conseil Supérieur de la Mutualité.
- □ Les mutuelles d'assurance couvrent les risques liés à différentes activités économiques. Cette branche est représentée par la MAMDA pour les risques liés aux activités agricoles, la MCMA, filiale de la MAMDA, pour les risques non liés au secteur agricole, et la MATU spécialisée dans l'assurance des transports publics de voyageurs. Ces mutuelles d'assurance emploient plus de 500 personnes.

Mutuelles

- □ Les *mutuelles communautaires*, initiées au niveau de certaines communes, œuvrent pour pallier au déficit du système sanitaire dans le milieu rural et combler le manque d'assurance par les mutuelles classiques de santé au profit des populations de ce milieu.

Associations

- Elles sont régies par le dahir n°1-58-376 du 3 journada
 I 1378 (15 novembre 1958) qui règlemente le droit d'association. Ce texte a subi de nombreuses modifications à travers des Dahirs ou des Décrets;
- Le tissu associatif reste méconnu par manque de statistiques fiables. Selon le HCP, le nombre d'associations s'est élevé à 44.771 en 2009, et le ministère de l'intérieur avance un nombre de 89.385 pour l'année 2012.
- □ Dans tous les cas, le nombre de création d'associations s'est accéléré depuis le lancement de l'INDH en 2005.

Associations

- Le tissu associatif bénéficie de principales sources de financement : budget de l'Etat, fonds internationaux, cotisations des adhérents, dons et subventions du secteur privé.
- Selon le HCP, les associations ont pu mobiliser 8,8 milliards de dirhams en 2007.

Associations

- Secteur des microcrédits: représenté par une fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM) qui regroupe 13 associations.
- Ces associations ont été créées dans le cadre de la loi du 15 Novembre 1958 mais sont soumises aux textes spécifiques relatifs aux microcrédits, ainsi qu'au contrôle de Bank Al Maghrib en vertu de la loi bancaire de 2006.
- Les fondations, qui se distinguent des associations par le fait qu'elles résultent d'un apport irrévocable de biens, droits et ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, existent au Maroc sous plusieurs formes, mais sous statuts d'associations.

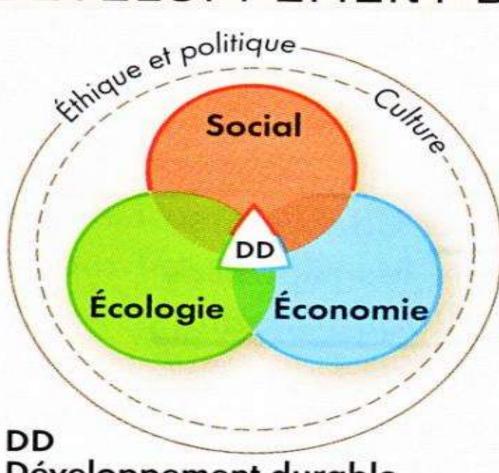
Recommandations:

- Adopter un cadre législatif dédié permettant au Maroc de participer au mouvement mondial de reconnaissance accrue du secteur de l'ESS.
- Renforcer et mettre en place un système de gouvernance national et régional qui pourra dynamiser et accompagner le développement du secteur et sa croissance.
- Accompagner et articuler le développement des acteurs du secteur aux politiques économiques et les grands chantiers du pays.
- Un cadre juridique dédié : pour nouveau Code ou une nouvelle Loi Cadre de l'ESS.

- Mise en place d'une instance nationale de promotion de l'ESS, autonome et exerçant une action transversale cordonnant t l'ensemble des intervenants dans le secteur.
- Mise en place d'Instances Régionales de l'ESS composées majoritairement par les représentants des acteurs de l'ESS, ainsi que les représentants de la région, et les représentants d'universités et de centres de recherche.
- Développement du secteur de l'ESS fondé sur la constitution de pôles de compétitivité (ou de « clusters ») régionaux, afin de renforcer la capacité productive des acteurs et favoriser l'innovation.
- Une intégration de l'ESS dans le système d'éducation et de formation.

Développement durable

QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?



Développement durable

Source: R. Barbault, A. Cornet, J. Jouzel, G. Mégie, I. Sachs, J. Weber, Johannesburg. Sommet mondial du développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?, 2002.

Modèles



économicocentré (Stockholm, 1972)



écolocentré (Rio, 1992)



sociocentré (Johannesburg, 2002)

La fleur du développement durable Économique Environ-Social Développement nement durable Culturel

Source: A. Jégou, Les géographes français face au DD, in L'information géographique n°71, sept 2007.

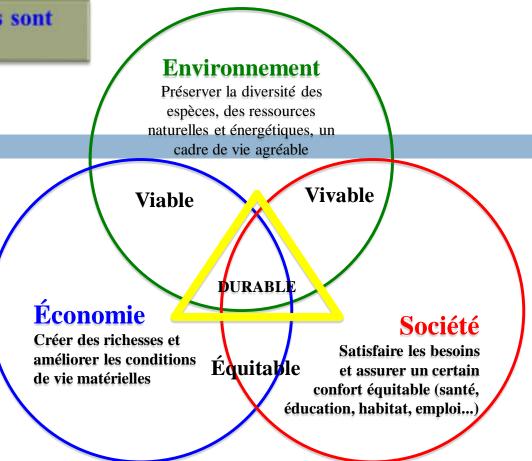
Gouvernance participative

Les besoins des 7 milliards d'hommes sont multiples...

- (in « La stratégie de la conservation mondiale, sous-titre, La conservation des ressources vivantes au service du développement durable », (UICN-WWF-PNUE)
- **1987: Rapport Brundtland**: « our common future ».
- **1992 : Conférence de Rio**, dite « sommet de la terre »: consécration du DD (Agenda 21)

Principe 1: « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature »

- TROIS TYPES DE BESOINS COHABITENT:
- DES BESOINS ÉCONOMIQUES
- DES BESOINS DES SOCIÉTÉS HUMAINES
- DES BESOINS DANS LA NATURE



La combinaison de ces caractères permet de définir le développement durable

























13 MESURES RELATIVES
ALALUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES











Des réalisations significatives ont été faites, mais beaucoup de gens sont laissés en rade

- L'inégalité entre les sexes persiste
 De grandes disparités existent entre:
 - Les ménages les plus pauvres et les plus riches
 - les zones rurales et urbaines ;
- Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sapent les progrès réalisés; les populations pauvres souffrent le plus;
- Les conflits demeurent la plus grande menace pour le développement humain;
- Des millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et la faim, sans accès aux services sociaux de base.

Toutefois...

- Les succès de l'agenda des OMD prouvent qu'une action mondiale peut fonctionner;
- Il est démontré que l'action mondiale est la seule voie pour s'assurer que le nouveau programme de développement ne laisse personne en rade;
- Le monde a la possibilité de construire sur les succès et de développer de nouvelles ambitions pour l'avenir dont nous aspirons;
- Le nouveau programme devrait être "vraiment universel et transformateur";
- En tant que race humaine, nous cherchons un avenir durable.

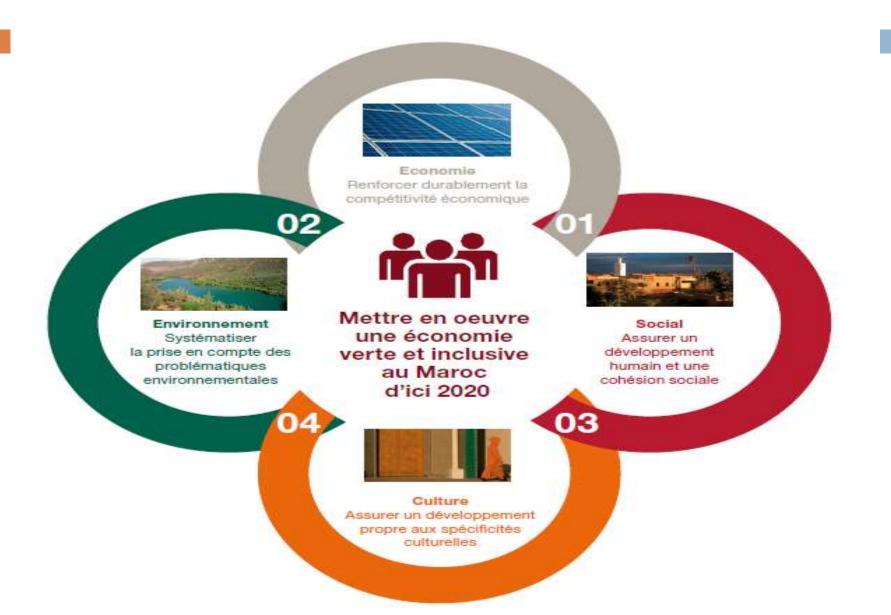
Le développement durable

Le contexte marocain

- Le discours royal du Trône de 2009 et 2010 : Insister sur la nécessité d'un « modèle de développement et de démocratie que Nous voulons spécifiquement marocain ».
- Appeler le Gouvernement à élaborer un projet de Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et un plan d'action intégré formalisé dans une Loi-Cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière.
- Constitution 2011.
- Loi cadre 99-12 (2012) qui contraint le gouvernement à se doter d'une stratégie nationale de développement durable.

Article 31 Le développement durable est un droit de tous les citoyens L'État œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de Article 35 permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles nationales et des droits des générations futures Nouvelle constitution L'organisation territoriale du Royaume repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des Article 135 populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable Élargissement du domaine de compétences du CESE: il donne son avis sur Article 152 l'économie nationale et sur le développement durable

Le développement durable représente une valeur fondamentale que toutes les Article 10 composantes de la société sont appelées à intégrer dans leurs activités Les secteurs et activités relatifs à l'énergie, à l'eau, à l'agriculture, aux pêches maritimes, aux transports, au tourisme, à l'urbanisme, à la construction et au bâtiment, à la gestion des déchets et à l'industrie en général, sont considérés Loi Cadre Article 12 comme secteurs et activités disposant d'une haute potentialité de durabilité et présentant un caractère prioritaire en termes d'exigence de respect du développement durable Dans un délai de deux ans, à compter de la date de publication de la présente loi-Article 14 cadre, le Gouvernement adopte la stratégie nationale du développement durable



- Renforcement du cadre économique et de l'orientation libérale : Réduction de la dette et maintien des équilibres macroéconomiques ; création de multiples zones de libre-échange (UE, USA, Pays Arabes, Turquie).
- Mise en service de grandes infrastructures de transport avec la politique des grands chantiers (autoroutes, ports, aéroports).
- Mise en œuvre de politiques sectorielles volontaristes : Plan Maroc Vert (agriculture), Plan Émergence I, II et Accélération Industrielle (industrie), Vision 2010 et Vision 2020 (tourisme), Plan Rawaj (commerce), Plan Maroc Numérique (nouvelles technologies de l'information et de la communication), Plan Halieutis (Pêches maritimes), Stratégie Logistique 2030, Stratégie Maroc Innovation, Stratégie Énergétique, etc.

- Garantie de sa sécurité hydrique et alimentaire : politique des barrages, loi 10-95 sur l'eau, usages des eaux non conventionnelles, Plan Maroc Vert pour le secteur agricole, promotion de la recherche agricole, etc.
- Mise en œuvre d'une politique de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique: Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, incitations économiques, Plan Solaire, Plan éolien...

Mise en place d'une politique de mise à niveau environnemental : institutionnalisation du développement durable (Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable), renforcement du cadre réglementaire, Programme National d'Assainissement (PNA), Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNDM), Création du Centre Marocain de la Production Propre (CMPP).

Promotion du développement humain et de la solidarité sociale: Initiative Nationale pour le Développement Humain, Mise en place du RAMED (Régime d'Assistance Médicale) au profit de la population démunie, mise en place de l'AMO (Assurance Médicale Obligatoire), amélioration du soin pré et néo-natal, généralisation de la scolarité, réforme de l'éducation, réforme et autonomisation de l'Université, accès à l'eau potable en milieu rural (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales - PAGER) et électrification du rural (Programme d'Électrification Rural Global -PERG), Programme National des Routes Rurales...

Contexte et enjeux de la gouvernance locale participative au Maroc

- Évolution du rôle de l'État central vers un rôle de régulation et d'animation de partenariats ;
- Ce double processus pose deux principes essentiels pour la mise en œuvre des politiques de développement :
 - La reconnaissance de l'échelle local;
 - La reconnaissance du caractère fondamental de la participation
- Charte communale : 1976, une nouvelle charte communale est promulguée en 2002 :
 - Clarification des domaines de responsabilités et du champ d'intervention des communes, renforcement de l'autonomie, des libertés et des responsabilités locales, amélioration du statut de l'élu, amélioration de la gestion des services publics afin de satisfaire les besoins des populations.

Gouvernace environnementale au Maroc

- La prise de conscience environnementale est récente au Maroc.
- <u>1980</u> a vu la création du Conseil National de l'Environnement.
- Août 1992 à janvier 1995 : a connue la création d'un département Ministériel chargé de l'Environnement.
- Le Ministère marocain de l'Environnement a vu le jour en <u>1995</u> à la suite du sommet de Rio de Janeiro en 1992. + Élaboration de la stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable.
- Août 1997 à mars 1998: Il s'agit d'une courte période, transitoire où l'Environnement a été ramené au niveau de Secrétaire d'Etat (SE) rattaché à un grand Ministère regroupant l'Agriculture, l'Equipement et l'Environnement.
- Entre 1998 et 2002, l'environnement est attribué au Ministère chargé de l'Aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat (MATEUH).
- <u>Entre 2002 et 2007</u>: Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement (MATEE).
- De 2007 à 2017: Le secteur de l'Environnement a été détaché de l'Aménagement du Territoire pour être rattaché à celui de l'Energie, des Mines et de l'Eau (MEMEE).
- A partir de avril 2017: Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'énergie, des mines et du développement durable, chargée du développement durable.

Gouvernace environnementale au Maroc

